



Compte rendu de la réunion pour le séjour des 3e vers la Normandie/Angleterre

publié le 23/01/2020

Du 3 au 8 mai 2020

Chers parents et élèves,

Pour consulter le compte rendu de la réunion d'information qui s'est déroulée le lundi 13 janvier 2020 au collège Maurice Bedel, [merci de cliquer ici](#).

Vous trouverez également ici quelques conseils et préconisations :

Pensez à vérifier dès à présent la validité du document d'identité de votre enfant.

Merci de ramener l'autorisation de sortie du territoire, disponible en pièce jointe, **au secrétariat**. Cette autorisation doit être accompagnée de la pièce d'identité du parent signataire. Si le nom de l'enfant n'est pas le même que celui du parent signataire, fournir svp une photocopie du livret de famille pour la filiation. Enfin, pour les élèves de parents séparés, fournir svp les deux pièces d'identité.

Concernant l'argent, ne pas hésiter à commander la monnaie locale, la livre sterling, auprès de votre banque avant le séjour. A ce jour, 1 euro est échangé contre 0,84 penny (ou centimes).

Il existe quatre types de billets de Livre Sterling avec la représentation de la reine au recto : £5, £10, £20 et £50.

Il existe aussi huit pièces de monnaie :

- £2, £1 : appelé Pound quand c'est une pièce de monnaie
- 50p, 20p, 10p, 5p, 2p, 1p : appelé pounce au pluriel et penny au singulier.

Côté décalage horaire, sachez qu'il est d'une heure. Ainsi, quand il est 12h en France, il est 11h à Londres. Ce décalage horaire restera le même avec le passage à l'heure d'été en vigueur aussi en Angleterre.

Lors du séjour, je vous remercie de **prévoir le déjeuner du jour 1** ainsi qu'une petite collation.

Pour le réveil en Angleterre sur le ferry, pensez à mettre dans le sac à dos de votre enfant de quoi faire une petite toilette (petite serviette, lingettes, brosse à dents..).

Pour vos appels, merci de les passer à une heure raisonnable en fin de journée si possible en dehors du repas avec la famille. Le règlement intérieur reste en vigueur durant le séjour. L'utilisation du téléphone est soumise à l'autorisation d'un adulte. En cas d'abus, le téléphone sera tout simplement confisqué.

Un numéro de téléphone vous sera communiqué à l'approche du départ pour me joindre sur place.

Enfin, pour recharger la batterie d'un appareil électrique, votre enfant devra posséder un adaptateur (pièce jointe). Vous pouvez les trouver facilement dans les gares mais à des prix plus élevés que si vous les achetez dans des magasins de bricolage (Leroy Merlin, Castorama..).

Voilà pour ces quelques préconisations et conseils. **Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.**

Très cordialement,
Sébastien Lumia

